



PLENIERES METIERS RESEAU 2019

Temps de trajet supplémentaire

Beaucoup d'entre vous nous ont questionnés sur le temps de trajet supplémentaire lié aux heures de départ et/ou de retour des bus.

Réponse DG : Le temps de trajet effectué pour se rendre aux journées métiers pour la quote part dépassant le temps de trajet habituel « domicile / travail » peut donner lieu à récupération. Cette récupération doit être validée et organisée par le manager.

Le SNECA : n'hésitez pas à récupérer vos heures

Visite du nouveau site 38

La majorité des collègues ont fortement apprécié cette visite et ont salué les excellentes conditions de travail de nos collègues des sites et nous nous en félicitons.

Cependant, pas mal de remarques, sur le sentiment de différence de traitement lors des travaux de rénovation des agences ND2.0. La DG accorde beaucoup d'importance aux espaces réservés aux clients en revanche beaucoup moins à ceux réservés aux collaborateurs (espaces co, salle de repos, salle de réunion, toilettes....). *Comme dit Richard Branson « si vous prenez soin de vos employés, ils prendront soin de votre entreprise ».*

AJC : règle de calcul

Réponse DG : Les RTT sont alloués pour ramener la durée du temps de travail hebdomadaire à 35h.

Au début de chaque année, il est alloué 31 jours à chaque collaborateur. Ce nombre de jours peut être diminué en cas d'absence du collaborateur (congés spéciaux, maladie...)

Est déduit automatiquement de ce compteur la journée de solidarité, les jours de fermeture collective, ainsi que 11 jours pour les samedis après-midi non travaillés pour les collaborateurs du réseau ayant un horaire hebdomadaire de 37h45 et travaillant du mardi au samedi.

Exemples pour 2019 :

- Je travaille à 100% dans une agence du mardi au samedi, sur 37h45 :
 $31j - 1j - 9.5 \text{ jours de fermeture collective} - 11 = 9.5 \text{ jours d'AJC}$
- Je travaille à 100% au siège, sur 39h :
 $31j - 1j - 12 \text{ jours de fermeture collective} = 18 \text{ jours d'AJC}$

Si vous avez des questions, des informations ou des problématiques individuelles contactez :

Ardèche : Marion BEURDELEY ou Didier ROUSSEAU

Isère : Bruno PICCA ou Stéphane BARALE

Drôme : Florence BOIS ou Olivier CERUTTI